



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 septembre 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/09/2008

Reçu en Préfecture le :

D - 20080499

CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 29 septembre Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, (*présente à partir de 17h 30*) M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, (*présent à partir de 17h 30*) Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, (*présent jusqu'à 16h 55*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Chantal BOURRAGUE, M. Jacques RESPAUD,

***Maintenance des équipements informatiques et gestion des changements pour les écoles primaires de la ville de Bordeaux
. Signature du marché. Autorisation.***

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, soucieuse d'accélérer le développement du numérique dans les écoles, la Ville de Bordeaux s'est engagée dans une politique de développement des Technologies de l'Information, de la Communication et de la Connaissance au coeur des écoles. A côté des objectifs d'apprentissage, cette démarche a aussi vocation à faciliter la communication entre enseignants, parents, services municipaux et Inspection d'Académie.

Aujourd'hui, 47 salles informatiques ont été équipées de 8 postes en réseau, les directeurs d'écoles sont dotés de postes de gestion, quelques postes ont été installés en réseau dans les salles de classe et les écoles maternelles bénéficient de postes mobiles. C'est déjà plus de 850 postes de travail à maintenir et à faire évoluer.

Le schéma directeur « Ecoles » 2007-2010 va permettre de poursuivre le développement des technologies sur différents axes : renouvellement des postes des salles informatiques, installation de tableaux blancs interactifs, déploiement de postes en réseau au sein des classes, mise en œuvre d'Espaces de Travail Numérique, accompagnement périscolaire, numérisation de documents, travail en réseau.

D'ici trois ans, le parc informatique installé dans les écoles devrait avoisiner les 1500 postes pour une utilisation pédagogique de plus en plus stratégique. Cette présence majeure des technologies de l'information dans les établissements scolaires nécessitera que la Ville mette en place un niveau de fonctionnement, d'adaptation aux besoins et de maintenance toujours plus performant.

Le marché actuel de maintenance du parc informatique des écoles et de gestion des installations arrive à échéance. Aussi, sur la base du dossier de consultation élaboré par la Direction de l'Organisation et de l'Informatique, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert dont l'objet est la maintenance des équipements informatiques et la gestion des changements pour les écoles primaires de la Ville de Bordeaux.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier l'offre de la société CIS INFOSERVICES.

Le marché à bons de commandes sera conclu selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics pour un montant minimum de 150 000 € TTC et maximum de 600 000 € TTC sur une durée de quatre ans. Il pourra être dénoncé sous réserve d'un préavis de 3 mois chaque année à sa date anniversaire

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. rubrique 020 (Administration Générale de la collectivité), articles 2031, 617, 6156

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 septembre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE

